

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

VENDREDI 29 OCTOBRE 2021 à 19 heures 30,
Salle de Conférences du Crédit Agricole Centre-France à Guéret

Présents : MM. LAFRIQUE (Président), AUBLANC, BETOUX, CHANUDET, DELAGE, DUFAUD, Mme LORCERIE, MM. GAYET, ECOBICHON, PARIS N., PARIS S., RANCIER, ROBERT, ZARROUK.

Excusés : Mme DARFEUILLE (Préfète de la Creuse) ; M. MOREAU (Député de la Creuse) ; Mmes SIMONET, BUNLON (Présidente et Vice-Présidente du Conseil Départemental) ; Mme FOURNIER (Maire de Guéret) ; M. ANDRIEU (Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) ; M. LAGRANGE (Président du CDOS 23) ; Mme VEDRINES, MM. COUBRET, AUPETIT, CADEVILLE, JARY, Mme LABETOULLE, MM. PERRIERE, WAILLIEZ (Membres du Comité de Direction) ; MM. BLERON, LEYNIAT (Membres cooptés).

Assistent : M. LOZACH (Sénateur) ; M. OLLIER (Service Jeunesse et Sports DASEN) ; M. MROIVILI (Conseiller Municipal de Guéret) ; Mme CAPAZZA (représentante du Président du CDOS 23) ; M. LALANDE (Président de l'UNAF 23) ; M. KEBLI (Président de l'Amicale des Educateurs) ; MM. DESHERAUD, GODARD B., BERNARD (Membres cooptés) ; Mme CHANUDET (Employée Administrative), MM. LACAN (Secrétaire Administratif), LACOTE (CTDDAP).

Clubs présents : AHUN (M. DESLOGES) - AJAIN (M. BETOUX) - AUBUSSON EF (M. TOUBLAN) - AUZANCES (M. ROUX) - BELLEGARDE EN MARCHE (M. JOLY) - BENEVENT-MARSAC (M. ROBERT) - BETETE-ROCHES (M. VILLATTE) - BORD St GEORGES (M. CARRAT) - BOURGANEUF (M. BOSLE) - BOUSSAC (Mme BONNAFOUX) - BUSSIERE-DUNOISE (M. MAUCHAUSSAT) - CHAMBON (M. FAUCHERON) - CHAMPAGNAT (M. LAURENSON) - CHARRON (M. ROUX) - CHENERAILLES (Mme DEPECHE) - CHENIERS (Mme POISSONNIER) - CLUGNAT (M. BOURSAT) - LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (M. DESLOGES) - CREUSE AVENIR 2005 (M. DALLOT) - DONTREIX (M. DUMONTAUX) - DUN-NAILLAT (M. DELAGE) - EVAUX-BUDELIERE (M. CHIRADE) - FELLETIN (M. MIGNATON) - FLAYAT (M. BENARD) - FOOT GENERATION 2000 (Mme AUGER) - LA FORET DU TEMPLE (M. MONNET) - FURSAC (M. DUFOUR) - GOUZON AVENIR (Mme ELIAS) - GRAND-BOURG (M. ROBERT) - ES GUERETOISE (M. MORELLE) - JARNAGES-PARSAC (Mme AUGER) - LUSSAT (M. ROMAIN) - MAINSAT-SANNAT (M. LOUBAUD) - MAYOTTE ASC (M. SIAKA) - MEASNES (M. NANDILLON) - MERINCHAL (M. VERNADE) - NEW TEAM (M. BESSE) - NORD EST CREUSE (M. PARIS) - NOUIERS-LA CELLETTE (M. LAROCHE) - PEYRABOUT-LA SAUNIERE (M. RAPISSAT) - PEYRAT LA NONIERE (M. PUIBOUBE) - RETERRE-FONTANIERES (M. ECOBICHON) - ROUGNAT (M. CHARPENTIER) - SARDENT (M. BERNICAL) - SOSTRA FUTSAL (M. GODARD) - SOUMANS (M. COTINAT) - ESM LA SOUTERRAINE (M. MACOIN) - SUD EST CREUSE (M. VERNEDE) - St AGNANT DE VERSILLAT (M. PENOT) - St DIZIER-LEYRENNE (M. PLANCHAT) - St FIEL (M. BENARD) - St MAURICE ES (M. PASQUET) - St SEBASTIEN-AZERABLES (M. DELAGE) - St SULPICE LE GUERETOIS (M. LAFAYE) - St SULPICE-St GEORGES (M. GRAMPEIX) - St VAURY (Mme FONTANEL) - Ste FEYRE (M. BETOUX) - VALLIERE (M. ECOBICHON).

Club absent : MAUTES.

Début de l'Assemblée Générale : 19 heures 40.

Le Président salue tous les participants et remercie le Crédit Agricole Centre-France pour la mise à disposition de la salle.

Il se dit heureux de retrouver les clubs après des mois difficiles et rappelle chacun à la prudence et au respect des gestes barrières.

Il déclare la séance ouverte et passe la parole à Michèle LORCERIE qui constate le quorum, la liste d'émargement laissant apparaître un seul club absent, l'Assemblée Générale peut donc délibérer valablement.

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 SEPTEMBRE 2020

Après avoir rappelé que le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020 a été publié dans Foot Hebdo Creuse n° 490 du 06/11/20 et sur le site internet du District, et en l'absence de toute question, le Président le soumet aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

2 - MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT

Tout d'abord, le Président remercie de leur présence M. Jean-Jacques LOZACH, Sénateur ; Mme Françoise CAPAZZA, représentant Christian LAGRANGE, Président du CDOS ; M. Nicolas OLLIER, du Service de la Jeunesse et des Sports ; M. Chaarane MROIVILI, représentant Madame le Maire de Guéret ; M. Philippe LALANDE, Président de l'UNAF 23 et M. René KEBLI, Président de l'Amicale des Educateurs.

« Depuis notre précédente Assemblée Générale Elective en septembre 2020, beaucoup de choses ont changé.

Pour ce qui concerne le District, en ouverture de cette séance, je ne peux passer sous silence la disparition de Franck et je vous propose de visionner un petit diaporama réalisé par Vanessa JUGE, Conseillère Technique à la Ligue. »

(Jean-Pierre BETOUX diffuse le diaporama)

« Un hommage sera rendu à Franck au District dans les semaines à venir, nous vous tiendrons informés, ainsi que le club de La Souterraine qui souhaite organiser un tournoi.

A cet hommage, j'associe par la pensée toutes celles et ceux qui vous étaient chers, qui ont œuvré dans vos clubs et nous ont quitté.

Je pense notamment à notre ancien Vice-Président du District et Trésorier de Foot Génération 2000, Didier COURTAUD.

Bien difficile de tenir une Assemblée Générale-bilan de la saison 2020/2021 au vu de l'arrêt prématuré de nos compétitions en octobre 2020.

Notre Secrétaire Générale vous présentera néanmoins le rapport moral.

Ce que je retiens de cet épisode particulier, c'est la capacité de nos clubs à s'adapter.

Je veux simplement vous redire notre admiration pour la manière avec laquelle vous avez rebondi en ce début de saison.

Bien sûr, rien n'est facile, les effectifs seniors sont en baisse mais on sent une volonté de redémarrer.

Les compétitions ont donc commencé, sous condition de présentation de pass-sanitaire, et se déroulent plutôt bien grâce à la compréhension de tous.

Je me permettrai juste une petite remarque : la vérification du pass doit se faire en présence d'un dirigeant de chaque équipe.

Ça paraît logique.....

Un point sur les effectifs :

- en 2018/2019, saison post Coupe du Monde, 5.145 licenciés, on avait bien augmenté, -
2019/2020 : 2.855,

- 2020/2021 : 4.186, soit moins 14 %.

A ce jour, nous sommes à 3.904....

Alors, comment repartir de l'avant ?

Avec la nouvelle équipe élue, il y a un an maintenant, nous avons mis en place un nouveau fonctionnement par pôles.

Certes, la COVID a un peu perturbé cet ordonnancement, mais je suis persuadé que nous serons à court terme plus efficaces et mieux armés pour vous proposer un accompagnement plus large.

Nous en reparlerons au point 9 de l'ordre du jour.

Mais il est clair qu'il va nous falloir agir pour relancer la pratique :

- en direction des jeunes : comment peut-on comprendre qu'un vaste territoire du département ne compte pas d'école de foot ?

- le foot-loisir : le foot à 8, par exemple, doit constituer une nouvelle offre pour une catégorie de nos pratiquants que la covid a pu éloigner des terrains ;

- le foot en marchant, autre exemple, en lien avec le coordinateur PEPS de l'Agence Régionale de Santé.

C'est le sport sur ordonnance.

- la mise en place d'un statut des éducateurs pour nos clubs de l'élite départementale, la D1.

Je suis intimement persuadé que nous regagnerons des jeunes garçons et filles par un travail de proximité qui tient en grande partie à la qualité de l'encadrement.

A ce sujet, nous étions en début d'après-midi à Limoges, avec Sylvain LACOTE et Cédric JARY, pour une rencontre avec Saïd ENNJIMI, Président de la Ligue, et Timothée JOHNSON, Président du District de la Haute-Vienne.

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'un CTD PPF, salarié de la Ligue, va être mis à disposition de nos deux Districts sur un poste mutualisé, moyennant bien sûr une participation financière de notre part.

A compter du 1^{er} janvier, nous accueillerons donc Mme Harlem ZAYAR.

Je vous remercie par avance de lui réserver le meilleur accueil.

Parallèlement, toujours en ce qui concerne l'encadrement, nous poursuivons notre démarche pour préserver l'emploi dans les clubs.

Nous avons besoin du soutien de l'Etat et des collectivités.

Et nous organiserons le lundi 6 décembre prochain au District une réunion de présentation du dispositif du BMF en apprentissage.

Cette réunion d'aujourd'hui comportera, comme chaque année à cette époque, une large partie consacrée aux finances.

Ce sera l'occasion de voir que le District se porte bien dans ce domaine, mieux qu'il y a 4 ou 5 ans, même s'il faut rester prudents.

Je ne m'étendrai pas sur le sujet dans ces propos introductifs, je laisserai notre trésorier Serge vous présenter tout ça.

Pour conclure cette introduction, je vais vous souhaiter à toutes et tous une belle saison sportive non sans avoir apporté une précision me concernant.

Suite à mon élection, pas vraiment prévue, à la Vice-Présidence de la Région Nouvelle Aquitaine, j'ai un emploi du temps très chargé, vous vous en doutez....

Toutefois, j'ai choisi de demeurer pour l'instant à la présidence du District.

Je sais que ce n'est pas forcément confortable pour mes collègues du Bureau du District et pour nos salariés.

Si j'ai pris cette décision, c'est que je sais pouvoir compter sur leur soutien et m'appuyer sur leurs compétences.

On terminera donc la saison ainsi et on fera le point en juin prochain.

Voilà, c'est dit et ça mettra fin à toutes les rumeurs...

En tout cas, merci de votre présence et de votre attention.

Je laisse le micro à Michèle. »

3 - DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Dans l'éventualité de votes au cours de la soirée qui seront placés sous le contrôle des Membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorale, présidée par Jacques DESHERAUD, la Secrétaire générale sollicite trois volontaires de clubs.

Mme ELIAS (Gouzon Avenir), et MM. MOULINAT (CS Boussac) et LONCLE (US Vallière) sont désignés par l'Assemblée.

M. GODARD présidera le Bureau.

4 - DISCUSSION ET VOTE DU RAPPORT MORAL

Le Président rappelle aux clubs qu'ils ont eu connaissance du rapport moral dans le Foot Hebdo Creuse Spécial.

En l'absence de question, il met le rapport au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie la Secrétaire Générale et les Présidents de Commissions pour la rédaction.

Il indique que le District adresse tous ses encouragements à l'ES Guérétoise qui va jouer le 6^{ème} tour de la Coupe de France.

5 - COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 2020/2021

Le Président, avant de passer la parole au Trésorier Serge AUBLANC, remercie tous les partenaires qui ont maintenu les subventions.

Le Trésorier présente ensuite à l'Assemblée les différentes lignes des bilans actif et passif, ainsi que celles du compte de résultat.

COMPTE DE RESULTAT - SAISON 2020-2021

District de Football de la Creuse

Etats de synthèse au 30/06/2021

	du 01/07/20 au 30/06/21	du 01/07/19 au 30/06/20
Définition de la base 100		
<u>PRODUITS</u>		
Objet promo,écusson,livres,tablettes	53,32	1 285,32
Amendes,sanctions, rembt divers	6 641,66	42 399,62
Engagements		24 295,00
Subventions et participations	207 946,13	224 263,73
Recettes	15 124,07	1 100,82
Amortissements et provisions	2 701,17	2 701,17
Total	232 466,35	296 045,66
<u>CHARGES</u>		
Achats (fournitures, électricité,eau,...)	18 748,99	22 952,61
Services extérieurs	18 108,76	24 144,90
Autres services extérieurs	4 603,84	4 615,40
Déplacements et missions	9 322,03	20 010,45
Frais de gestion	4 831,13	5 911,67
Salaires et Traitements	70 260,90	116 878,82
Charges sociales	4 328,80	35 986,77
Impôts et taxes	3 962,94	4 433,46
Amortissements et provisions	27 827,53	30 244,95
Autres charges de gestion courantes	31,00	11 842,00
Total	162 025,92	277 021,03
RESULTAT D'EXPLOITATION	70 440,43	19 024,63
Produits financiers	478,18	814,22
Charges financières	17,70	330,23
Résultat financier	460,48	483,99
RESULTAT COURANT	70 900,91	19 508,62
Produits exceptionnels	1 611,65	1 761,46
Charges exceptionnelles	11 553,60	2 738,67
Résultat exceptionnel	-9 941,95	-977,21
RESULTAT DE L'EXERCICE	60 958,96	18 531,41

BILAN SAISON 2020-2021

District de Football de la Creuse

Etats de synthèse au 30/06/2021

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/21	Net au 30/06/20
ACTIF				
Immobilisations corporelles				
Terrains	6 027,25		6 027,25	6 027,25
Constructions	296 493,86	212 013,58	84 480,28	95 557,18
Installations techniques, matériel et mobilier	39 190,13	36 372,75	2 817,38	1 815,17
Autres immobilisations corporelles	10 749,04		10 749,04	14 064,04
Aménagements spéciaux	3 402,62	4 532,84	-1 130,22	-811,38
ACTIF IMMOBILISE	355 862,90	252 919,17	102 943,73	116 652,26
Créances				
Créances FFF/LCO/Divers	12 833,45		12 833,45	83 373,30
Clubs de la creuse débiteurs	2 360,53		2 360,53	10 855,22
Autres créances, produits à recevoir	22 919,17		22 919,17	34 674,16
Divers				
Placements financiers	303 826,10		303 826,10	148 955,22
ACTIF CIRCULANT	341 939,25		341 939,25	277 857,90
TOTAL ACTIF	697 802,15	252 919,17	444 882,98	394 510,16

BILAN SAISON 2020-2021

District de Football de la Creuse

Etats de synthèse au 30/06/2021

	Net au 30/06/21	Net au 30/06/20
PASSIF		
Fonds associatifs	239 203,23	239 203,23
Subvention d'équipement	21 716,72	24 417,89
Réserve constituée	32 000,00	16 000,00
Report à nouveau	-13 759,26	-32 290,67
Résultat de l'exercice	60 958,96	18 531,41
CAPITAUX PROPRES	340 119,65	265 861,86
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour fin de carrière	9 779,00	21 537,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 779,00	21 537,00
Emprunts	31 474,78	41 789,78
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 346,33	1 112,26
Personnel	11 083,45	15 996,87
Organismes sociaux	4 890,04	16 264,18
DETTES FISCALES ET SOCIALES	18 319,82	33 373,31
Autres dettes	21 317,70	13 203,98
Clubs de la creuse créditeurs	1 946,03	984,23
Divers à régulariser	21 926,00	17 760,00
DETTES	94 984,33	107 111,30
TOTAL PASSIF	444 882,98	394 510,16

Serge AUBLANC précise que les comptes présentent un résultat excédentaire de plus de 60.000 euros, ce qui conforte notre trésorerie, et que, dans l'immédiat, il n'y a plus de souci financier.

Il rappelle ensuite que le Comité de Direction a accepté d'exonérer les clubs du montant des engagements sur le présent exercice, ce qui représente environ 35.000 à 37.000 euros.

Il termine en indiquant qu'aujourd'hui la base est saine, et que le District peut développer des actions.

6 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En l'absence d'intervention, le Président passe la parole à Madame Claire DESSOLA qui représente le cabinet comptable ACEC BSR AUDIT, en la remerciant de son aide tout au long de la saison.

Mme DESSOLA s'adresse à l'Assemblée :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association District de Football de la Creuse relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice.

En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et

sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations et les créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code du commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.»

Puis, elle enchaîne par le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées :

« En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce. »

10 - APPROBATION DES COMPTES 2020/2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président, en l'absence de question et aucun club ne sollicitant un vote à bulletin secret, met au vote à main levée les comptes de la saison 2020/2021, ainsi que l'affectation du résultat au report à nouveau.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité des clubs présents.

11 - DISCUSSION ET VOTE DU BUDGET 2021/2022

Pour conclure cette partie financière de l'Assemblée Générale, Serge AUBLANC présente le budget 2021/2022, équilibré à 194.000 euros, en indiquant avoir adapté les charges du personnel, le Président précisant que la Commission a travaillé cette fois sans trop de visibilité.

RECETTES	
Cotisations (Membres indépendants)	350
Amendes, sanctions , frais de dossier, frais de gestion	38 000
Engagements (Championnat, Coupes)	9 000
Subventions F.F.F	26 600
Subventions F.F.F et L.F.N.A (Convention d'Objectifs, fonctionnement, licences)	73 000
Subventions F.F.F et L.F.N.A (Cadre Technique)	0
Subvention ANS	16 000
Subventions Conseil Départemental (CPO)	16 000
Conseil Régional (emploi associatif)	5 000
Subventions Partenaires et autres	5 000
Recettes Coupes	4 500
Produits financiers	550
TOTAL RECETTES	194 000
DEPENSES	
Achats (fournitures, électricité, eau, équipements, ...)	16 100
Services extérieurs (stages, journée des bénévoles, récompenses, Finales Coupes, ...)	12 150
Autres services extérieurs	9 700
Frais de mission	8 000
Frais de déplacement des Commissions	11 000
Frais postaux	1 500
Téléphone	3 000
Frais de gestion (Section Sportive, journées futsal, écoles primaires, ...)	12 000
Impôts et taxes	4 500
Charges de personnel	115 000
Charges financières (intérêts, taxes bancaires)	550
Charges exceptionnelles	500
TOTAL DEPENSES	194 000

En l'absence de remarque et de question, le Président met au vote ce budget.
Celui-ci est adopté à l'unanimité des clubs présents.

Le Président félicite et remercie M. AUBLANC et ses collègues, ainsi que Véronique CHANUDET, pour la présentation et le travail réalisé.

9 - ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

Le Président reprend la parole : « Je l'ai dit en préambule, s'il l'on veut négocier cette période post-covid, il va nous falloir améliorer notre structuration, et la vôtre donc.

Je vous ai parlé de la mise en place du statut des Educateurs pour les clubs de Départemental 1.

Un règlement a été élaboré par la Commission des Statuts et Règlements et qui a été bien accueilli dans l'ensemble.

Chacun a bien sûr conscience que la formation des éducateurs est un élément fort pour l'avenir de notre football creusois.

Juste pour info, nous étions le seul District en Nouvelle Aquitaine à ne pas appliquer d'obligation, ce qui pouvait poser problème à nos clubs accédant en Régional 3.

J'insiste sur le fait que ce nouveau règlement, à valider par le Comité de Direction, a été rédigé en collaboration avec les clubs concernés.

La mise en place d'un statut des jeunes sera aussi à étudier dans un proche avenir.

2^{ème} point :

Il a été décidé de confier à Guillaume, notre Secrétaire Administratif, de nouvelles missions à compter du 1^{er} janvier 2022.

Notez bien qu'il sera désormais à votre disposition pour venir à votre rencontre dans les clubs, vous aider, au travers de réunions, à monter des dossiers de demande de subvention par exemple, organiser des réunions d'informations à destination de vos licenciés.

Nous attendons vos demandes, en précisant que les élus du Comité de Direction accompagneront bien évidemment Guillaume ou Sylvain pour la partie qui le concerne en foot d'animation.

3^{ème} point :

J'ai le plaisir de vous présenter Yannis GUELLIL qui nous vient de Corrèze.

Recruté en qualité d'apprenti par la Ligue, Yanis a justement pour mission d'accompagner les clubs, mais je vais le laisser se présenter. »

Yanis GUELLIL se présente et indique toutes les missions et dossiers pour lesquels il peut aider les clubs.

Le Président reprend la parole : « Merci Yanis.

Les instances, District et Ligue réunis, ont donc décidé de mettre des moyens supplémentaires pour vous accompagner.

Je compte sur vous pour saisir la balle au bond et nous faire appel.

Le dispositif d'apprentissage peut d'ailleurs être un plus pour un club.

A ce sujet, Antonio FERNANDES, de l'équipe Technique Régionale, sera présent au District, je vous le redis, le lundi 6 décembre en soirée pour vous présenter le dispositif.

Vous allez recevoir une invitation, n'hésitez pas à venir. »

10 - INTERVENTION DES PERSONNALITES

- **Monsieur Jean-Jacques LOZACH, Sénateur** tient à dire le plaisir à retrouver les clubs creusois.

Il remercie Philippe LAFRIQUE pour son invitation et le félicite pour toutes les responsabilités qu'il doit assumer.

Il tient à saluer l'enthousiasme des clubs dans la situation actuelle, leur engagement étant particulièrement difficile.

Il informe qu'un plan pour les équipements sportifs de proximité vient d'être annoncé ainsi qu'une future loi sur le sport concernant la gouvernance et la parité entre homme et femme.

Pour finir, il espère que le foot creusois continuera à prospérer.

- **Madame Françoise CAPAZZA, Comité Départemental Olympique et Sportif** est nouvellement élue et indique avoir plaisir à rencontrer les représentants des clubs de football creusois.

Elle ne souhaite pas monopoliser la parole et souhaite à tous les participants une belle saison sportive.

- **Monsieur René KEBLI, Président de l'Amicale des Educateurs**, souhaite relancer l'Amicale.

Il indique que l'adhésion est gratuite pour les éducateurs.

Il fait appel à tous les dirigeants présents pour qu'ils informent leurs éducateurs qu'une réunion aura lieu le 21 novembre.

- **Monsieur Nicolas OLLIER, Jeunesse et Sports**, remercie Monsieur le Sénateur d'être revenu sur l'évolution sportive et notamment sur la gouvernance locale.

Malgré les difficultés, il indique que le football a été un moteur bien qu'il ait fallu qu'il s'adapte tous les jours à des changements et il remercie les dirigeants présents pour le travail effectué.

Il tient à saluer l'apport de Franck TRICOCHE, cet homme humble et qui avait le sens du partage, à la jeunesse creusoise d'un impact fort sur l'ensemble des jeunes et éducateurs.

Il comprend la difficulté des clubs concernant les financements éventuels au vu de la visibilité complexe.

Il termine en rappelant que peu de fédérations ont une aussi importante répercussion financière du sport professionnel en direction du secteur amateur.

11 - QUESTIONS DIVERSES

Mail de l'ESM La Souterraine demandant pourquoi le prélèvement des frais d'arbitrage ne se fait que pour la Départemental 1.

Il est répondu que le Comité étudiera la faisabilité pour les saisons futures.

Mail du FC La Forêt du Temple concernant le règlement de l'arbitrage des féminines et le règlement en terme de couleurs de maillots quand deux clubs se présentent en ayant la même.

Guillaume LACAN répond au club en leur précisant les articles de règlement correspondant à leurs interrogations.

Le Président indique aux clubs que, suite au constat que certains clubs n'avaient aucune coordonnée de dirigeants qui n'apparaissait sur le site internet, le Comité a demandé au Secrétariat de faire le nécessaire pour que tous les clubs aient au moins un dirigeant dont les coordonnées téléphoniques soient visibles.

12 - REMISE DES DOTATIONS « LABEL SENIORS »

Le Président reprend la parole une dernière fois : « vous le savez, il existe depuis de nombreuses saisons des labels pour les Ecoles de Foot dans le cadre fédéral.

Au niveau des seniors, c'est la Ligue qui a pris l'initiative de monter leur dispositif.

Ce soir, nous allons remettre les dotations à nos clubs labellisés, ES Ahun, US Felletin, Gouzon Avenir et US Vallière.

Avant, je veux vous présenter très brièvement les critères, simplement pour vous montrer que de nombreux clubs peuvent y prétendre.

Ce label est construit autour de 4 projets :

- associatif
- sportif
- éducatif
- encadrement et formation

Vous voyez les différents critères qui valent un nombre de point.

Le total permet d'atteindre (ou non) l'un des 3 niveaux :

- espoir
- Excellence
- Elite

Pour la saison 2020/2021, le travail avait été entrepris par Franck.

Sylvain et Guillaume ont pris la relève, avec les bénévoles.

Je les en remercie tous bien sincèrement.

Et, je ne vous cache pas que cette remise aujourd'hui a une saveur particulière.

Je vais donc appeler les Vice-Présidents pour vous remettre les dotations. »

Il est donc procédé à la remise des dotations aux clubs lauréats.

13 - CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En l'absence d'autres questions, le Président remercie Jean-Pierre BETOUX pour la diffusion du diaporama, tous les participants pour leur présence et clôture l'Assemblée Générale à 22 heures en rappelant que, compte-tenu de la pandémie, il n'a pas été possible de leur offrir le verre de l'amitié.

Le Président : Philippe LAFRIQUE.

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.

Le Secrétaire Administratif : Guillaume LACAN